

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 25 janvier 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 1er février 2021

**ETUDES ET PROJETS NEUFS – MEDIATHEQUE PIERRE MOINOT - AVENANT 2 A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE
D'OUVRAGE TEMPORAIRE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA CAN**

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Yamina BOUDAHMANI à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Anne-Sophie GUICHET à Lucy MOREAU, Christine HYPEAU à Jeanine BARBOTIN, Bastien MARCHIVE à Thibault HEBRARD, Rose-Marie NIETO à Valérie BELY-VOLLAND, Eric PERSAIS à Jérôme BALOGE, Méлина TACHE à Nicolas VIDEAU

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD

Titulaire absente :

Annick BAMBERGER

Titulaires absents excusés :

Guillaume JUIN, Jérémy ROBINEAU

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Anne-Lydie LARRIBAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 1ER FEVRIER 2021

ETUDES ET PROJETS NEUFS – MEDIATHEQUE PIERRE MOINOT - AVENANT 2 A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA CAN

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération en date du 29 janvier 2018 autorisant la signature de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire de la Ville de Niort vers la CAN pour les travaux de la placette intérieure (verrière et sol).

La médiathèque Pierre MOINOT, tête du réseau de lecture publique de l'Agglomération du Niortais s'inscrit dans un schéma immobilier appelé Moulin du Roc, qui intègre également la « Scène Nationale du Moulin du Roc » et le restaurant l'Entracte, relevant de la Ville de Niort.

La médiathèque Pierre MOINOT occupe une partie du bâtiment du Moulin du Roc mais également le bâtiment du Port.

La CAN a attribué les différents marchés de travaux permettant d'engager la requalification de cet équipement avec notamment l'intégration du traitement de la placette intérieure (remplacement de la verrière, traitement du revêtement de sol...) propriété de la Ville de Niort.

Aussi, pour la cohérence d'ensemble sur cette opération, une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire de la Ville de Niort à la CAN a été signée. Cette dernière assure une maîtrise d'ouvrage unique pour la mise en œuvre des travaux au niveau de la placette intérieure (remplacement de la verrière et retraitement du sol) du Moulin du Roc.

Par délibération en date du 27 mai 2019, la CAN a approuvé l'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire à souscrire avec la Ville de Niort. Cet avenant ayant pour objet de fixer les conditions dans lesquelles s'effectue le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Niort à la CAN relatif aux travaux complémentaires de requalification de la façade vitrée de la brasserie, de la façade intérieure de la rue/placette intérieure côté CAC, billetterie, couloirs, accès aux salles, paliers, mezzanines...

Le présent avenant n°2 précise plusieurs ajustements :

- Evolution des prestations sur la placette intérieure : maîtrise d'œuvre et travaux (notamment la modification du traitement du sol),
- Intégration d'une signalétique extérieure commune et cohérente sur l'ensemble du bâtiment Moulin du Roc

Ainsi que les modalités financières associées.

Placette intérieure :

Le budget initialement dédiée à la placette de 716 340 € HT est donc ajusté en conséquence :

- Travaux : 622 532,83 € HT (modification du sol : + 37 532,83 € HT),
- Frais de maîtrise d'œuvre et prestations intellectuelles : 118 646 € HT (inclus avenants MOE n°3 & 5),
- Frais divers (CTC, SPS, révisions) : 47 159,00 € HT (inchangé),

La somme affectée à la placette est donc de 788 337,83 € HT (arrondi à 790 000 € HT soit 948 000 € TTC).

Signalétique extérieure :

Une prestation globale de traitement de la signalétique extérieure du bâtiment « Moulin du Roc » a été pilotée par la direction de la communication externe (conception, production, réalisation et mise en œuvre).

Le coût de la prestation associée (3 enseignes) s'élève à : 75 000 € TTC.

Le Conseil d'Agglomération :

- Approuve l'avenant n°2 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire à souscrire avec la Ville de Niort,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer l'avenant à la convention ci-annexée et tout document y afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Claude BOISSON

Vice-Président Délégué